



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La formation des agents au ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Fiche 1 - Organisation et acteurs

Fiche 2 - Le site FORMCO



Fiche 1 : Organisation et acteurs de la formation au ministère

La formation au ministère en charge de l'agriculture a pour objectif de permettre aux agents d'acquérir ou de consolider les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions et de les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet professionnel.

Le service des ressources humaines (SRH), du secrétariat général assure le pilotage de la formation par la mise en cohérence de l'offre de formation au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère en administration centrale (AC), en services déconcentrés (D(R)AAF et DDI) et dans les établissements publics d'enseignement agricole (EPLEFPA).

L'organisation de la formation continue au MAA s'appuie sur un réseau d'acteurs, au plus près des besoins des agents et des structures :

- **Au niveau local : le responsable local formation (RLF)** pour chaque structure (direction technique et secrétariat général en AC, D(R)AAF, DDI, EPLEFPA) est le contact de proximité pour accompagner les agents dans leur démarche de formation.
- **Au niveau régional : les délégations régionales à la formation continue des D(R)AAF** pilotent et coordonnent les formations pour l'ensemble des agents du MAA de leur région.
- **Au niveau de l'administration centrale : la délégation à la formation continue pour l'administration centrale** pilote et met en œuvre les formations dites transverses pour l'ensemble des agents d'AC.
- **Au niveau national : le bureau de la formation continue et du développement des compétences** pilote et coordonne la politique de formation continue du MAA en lien avec les directions techniques, dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de formation (PNF).



Le responsable local de formation (RLF)

Le responsable local de formation (RLF) est l'interlocuteur de proximité de l'agent pour sa structure (direction technique et secrétariat général en administration centrale, D(R)AAF, DDI, EPLEFPA).

Depuis la mise en place, en janvier 2021, des secrétariats généraux communs (SGC) au niveau des préfetures de département, ce sont les animateurs de formation (AF) qui assurent désormais les missions de RLF pour les agents des DDI. Il en est de même pour la DRIAAF et la mise en place du secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) de la préfeture de la région Ile de France, et dans les SGC des DOM.

Le RLF assure les missions suivantes :

- ❑ Il informe, conseille et accompagne les agents dans leur démarche de formation, transverse et métier, notamment en relayant l'offre proposée par le ministère et les modalités d'inscription.
- ❑ Il recueille et définit les besoins en formation de la structure et des agents, notamment sur la base des demandes exprimées lors des entretiens professionnels, et en fait remonter une synthèse au niveau régional (DRFC).
- ❑ Il recueille les demandes des agents relatives à la mobilisation de leur CPF et transmet leur dossier selon la procédure en vigueur au MAA. Plus d'info : <https://formco.agriculture.gouv.fr/plus-dinfos/formation-au-long-de-la-vie/compte-personnel-de-formation-cpf>
- ❑ Il élabore le plan de formation de sa structure dont il assure le suivi et réalise le bilan annuel.
- ❑ Il travaille en lien et en réseau avec le niveau régional (DRFC) ou la DACFC, qui anime le réseau des RLF de son périmètre.
- ❑ Il saisit et gère dans RenoiRH-formation, les stages et sessions du niveau local qu'il organise.
- ❑ **Il traite dans RenoiRH-formation les demandes de formation des agents de son périmètre (validation intermédiaire), pour les stages locaux, régionaux et nationaux. Cette validation est indispensable pour le traitement ultérieur par la structure organisatrice du stage.**



Les DRFC des D(R)AAF

La délégation formation continue (DRFC) de chaque D(R)AAF assure le relai au niveau régional de la politique de formation continue du MAA en fonction des besoins des structures et des agents.

- ❑ Les délégués régionaux à la formation continue sont regroupés au sein d'un réseau national, animé par le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BF CDC).
- ❑ Sous l'autorité du directeur, le délégué régional élabore le document stratégique régional de formation (DRF), gère les crédits de la formation continue délégués par le niveau national et réalise le bilan annuel de l'activité formation.
- ❑ La délégation élabore et met en œuvre le programme régional de formation (PRF) au bénéfice des agents MAA de la région. Elle saisit et gère les stages et sessions dans RenoIRH-formation.
- ❑ Elle organise la commission régionale relative au compte personnel de formation (CPF) et, en lien avec les ingénieurs généraux d'appui aux personnes et aux structures (IGAPS), intervient dans l'accompagnement des agents dans leur démarche d'évolution professionnelle.
- ❑ Elle anime le réseau des RLF de sa région qui intègre depuis le 1er janvier 2021 les animateurs de formation des secrétariats généraux communs des préfectures de département.
- ❑ Elle pilote la mobilisation et le suivi des dossiers de rémunération des formateurs internes du MAA.
- ❑ Elle exerce ses missions dans le cadre interministériel du niveau régional avec les plateformes interministérielles de gestion des ressources humaines (PFRH). Elle collabore avec les Centres de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH) du ministère de la transition écologique et les services académiques du ministère de l'éducation nationale.

Pour plus d'information, voir l'espace du site FORMCO dédié :

<https://formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation>

Les responsables formation des SGC des départements d'outre mer et au sein du SGAMM de la préfecture d'Ile de France exercent ces missions pour les agents du MAA dans leur périmètre d'intervention.



En administration centrale

En administration centrale (AC), la formation continue est portée par différents acteurs qui agissent en complémentarité :

- **Les RLF de chaque direction technique et du secrétariat général** (voir la page « RLF »), dont le périmètre d'intervention concerne les formations « métier » en lien avec les missions de leur direction,
- **La délégation à la formation continue de l'administration centrale (DACFC)**, qui intervient dans le périmètre des formations transverses à l'ensemble des agents de l'administration centrale.

La DACFC est placée auprès de la mission d'appui aux personnes et aux structures (MAPS) de l'administration centrale. Elle fait partie du réseau national des délégués régionaux à la formation continue.

- ❑ La délégation met en œuvre le programme de formation transverse pour les agents d'administration centrale. Elle saisit et gère dans RenoiRH-formation, les stages et sessions qu'elle organise.
- ❑ Elle anime le réseau des responsables locaux de formation (RLF) des directions techniques d'administration centrale et du secrétariat général.

Pour plus d'information, voir l'espace du site dédié à la formation continue des agents de l'administration centrale :

<https://formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/espace-admin-centrale>



Pilotage national par le BFCDC et mise en œuvre du PNF

Au sein du SRH, le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC), en collaboration avec les directions techniques :

- ❑ définit la politique de formation professionnelle du Ministère, élabore la note d'orientation pluriannuelle pour la formation continue des personnels et contribue au dialogue social sur la formation continue, en collaboration avec les directions techniques,
- ❑ pilote le budget formation (P215)
- ❑ travaille en étroite collaboration avec la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP), qui définit les orientations interministérielles du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie.
- ❑ pilote le site internet dédié à la formation continue des agents du ministère en charge de l'agriculture.
- ❑ assure la maîtrise d'ouvrage de dispositifs nationaux et du programme national de formation (PNF), en lien avec les écoles de formation et les directions techniques.
- ❑ anime le réseau des délégués régionaux à la formation continue des D(R)AAF
- ❑ anime et professionnalise les réseaux nationaux de formateurs internes

Les écoles (INFOMA, VetAgroSup, Agrosup Dijon, ENSFEA, Institut Agro, CEZ de Rambouillet) :

- ❑ saisissent et gèrent, dans RenoiRH-formation, les stages et sessions du PNF qu'elles organisent.

Le site FORMCO dédié à la formation des agents du ministère chargé de l'agriculture comprend :

- L'offre de formation organisée et diffusée par le ministère et les modalités d'inscription ;
- Des actualités relatives à la formation ;
- Des focus sur des thématiques spécifiques; ...



Trouver ma formation et m'inscrire

En sélectionnant un domaine de formation, un mot clé...



Formations proches de chez moi

Formations dans votre région ou en administration centrale



Construire mon projet individuel

Formation continue, compte personnel de formation (CPF), préparation aux examens et concours (PEC),...



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*